

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 53

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRE PATOISE

Das les roitches des Sots maîtres.

Vaici enne petéte hichtoire que mon ami Séphirin me raicontai in bé soi qu'i étos allai femè mai pipe tchie lu.

Nos étins seté de cote in bon fuë nos dous. Séphirin. in véye tchessou. Séphirin prend sai pipe et ki tcherdge. « Veute enne pipai d'Hugo qu'ai me lié ? — S'vos velai, mains i djabye da quéque çoués de piaquai de femai ».

Tôt er djasaint, i yi demaîné voë c'ment ai l'avait fait pou se faire ai traire in œuil ?

« Eh bin ! i te veu raicontai çoci poïdé; bin aisië.

« In djoué que i étos ai lai tchesse di chin de Belfond, voili qu'i voié doue belles grosses bêtes que s'en venyin contre moi. Lai paivu me prenié, poiche que i ne saivôs pe que soë-tche de bête c'était. I ne saivô pu que faire, i me crayô eusai. Mon fusi était tchaidrgië des dous côs, i les airmé. En même temps l'idée me venié de tirië en chouequin pou taïtchië, de les tuë les douës. I laïtche mon co. Poum ! Enne de ces bêtes se devire ai pe se save : l'âtre fait in sât, ai pe continue de veni contre moi en se traïbetchain. Mon Due ! qu'ime dië cment faire pou me savait ? In'eu pont le temps de rebotai mon fusi en l'épale; i l'aïgraifé pai lai bretelle de lai main, ai pe eu route... pu moë que vi. Lai bête qu'allé pu foë pue moi, s'en-felë pai devant mon fusi, ai pe tellement elle était laïncië, me le trait des mains. Lai bête aivait les euves trait, main i n'y saivô ran : i tiudô qu'elle était graingne. I tiudé teni mon fusi serre, mains lai bête était taint laïncië que paf ! voili Séphirin sus le nai !

« Tiart i me relevé, lai bête allai satin sain musai ai non fusi, qu'elle aivait pris : i voyô oethie qu'a trinai, i me musé tot de seute, que c'était in renai de lai grosse soëtche. Lai bête se vai boquai contre in muë. Poum ! in cò de fusi paït, ai pe m'aittraïpe droit dedain l'œuil. En même temps lai bête tchoit, ai pe demoïre sus piaice. Tiaint en lai raimaidgeon, elle aivait douë tchaimbes brisië. Voili da tian in n'ai pu qu'in œuil. Mains pou allai en lai tchesse, ai me ne dgên ran, poiche que i ne vois ran qu'in cainon an mon fusi, main pou tirië, i seu thite de ohore in euye. Dâdon i n'ai pu tirië en choue qu'ain. Tchessous, devant que d'allai en lai tchessou, étudiaï dain qu'é famille aïpetcheniant les dgïbies, pou ne vos pont trompai.

Recréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 51 du *Pays du Dimanche* :

198. CHARADE.

Pin-sou (pinson).

197. MOT EN LOSANGE.

R
T O I
T A S S E
R O S I E R E
I S E R E
E R E
E

198. SURPRISE.

| | | |
|------------------|--------|------|
| C A | ssis | 6 |
| C A ^z | ssette | 7 |
| C A | dix | 10 |
| C A | ssant | 100 |
| C A | mille | 1000 |

1, 123

199. ÉNIGME.

Diamant.

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM.

L^s P. à la Tour-de-Trême (Fribourg); Katreki-Fondeux; Une tourterelle en retraite à Porrentruy.

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM.

Jos. André à Beurnevésin; Un poulet de Bassecourt; Mon P. place des Benmelats à Porrentruy; Le marquis de Morchwyler; Rose de Noël et branche de gui à Porrentruy.

204. CHARADE.

Si mon *tout* n'a ni poils ni plumes,
Mon *premier* a du poil sans plumes,
Et mon *second* sans poils a des plumes.

205. LOGOGRIPHE.

On ressent à mon aspect une frayeur soudaine,
Mais en perdant mon cœur sans en être en
courroux,

Comme un forçat portant la chaîne,
J'annonce ce qu'on aime à passer près de
vous.

206. ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales forment le nom d'un village du district de Porrentruy :

| | |
|-----------|------------------------------------|
| X X X X X | 1. Capitale d'un pays de l'Europe. |
| X X X X X | 2. Synonyme de tempête. |
| X X X X X | 3. Arbre fruitier, |
| X X X X X | 4. Engin de guerre. |
| X X X X X | 5. Chéri des caravanes. |
| X X X X X | 6. L'instruction l'est. |
| X X X X X | 7. Qui appartient à la royauté. |
| X X X X X | 8. Marque de silence. |

207. ENIGME.

Personne ne les a, personne ne les veut, mais si quelqu'un les avait, il ne les donnerait pas pour toutes choses au monde.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 18 janvier 1899.

Publications officielles.

Admission des *taureaux*. — Le 12 janvier à 10 h. à St-Ursanne et à 2 h. à Porrentruy.

Convocations d'assemblée.

Bressaucourt. — Le 8 à midi pour voter un règlement d'impositions, statuer sur la révision du règlement d'organisation.

Courchavon. — Le 8 à 2 h. pour nommer le garde champêtre, le taupier et passer le budget.

Develier. — Le 8 à 1 h. pour décider la révision du règlement d'organisation, statuer sur différentes réclamations, décider la construction d'une buanderie.

Porrentruy. — Assemblée bourgeoise le 13 à 10 h. 1/2 pour traiter les cas prévus à l'article 20 du règlement, renouveler les autorités, décider la réparation de chemins.

Avis industriels et commerciaux

C'est une heureuse idée que le Conseil d'Etat bernois a eu de créer au Technicum de Berthoud un enseignement spécial pour tous les travaux souterrains. Cette partie de l'enseignement professionnel était jusqu'ici négligée, et cependant les travaux de canalisation pour l'eau et le gaz, les travaux pour les routes, les ponts, les chemins de fer, ainsi que les corrections de cours d'eau jouent un grand rôle dans l'art technique moderne. Jusqu'ici les entrepreneurs, les surveillants, contre-maitres, tous les techniciens en un mot qui servent d'intermédiaire entre l'ingénieur et l'ouvrier étaient obligés d'acquiescer par la seule pratique les connaissances nécessaires à leur vocation. Aucune école n'existait en Suisse qui leur fut spécialement destinée. Il n'en sera plus ainsi maintenant et le Technicum de Berthoud, qui rendait déjà de grands services dans son organisation actuelle, vient de prendre un initiative qui sera certainement appréciée comme elle le mérite.

Bons mots

Calino monte en wagon, dans un compartiment où se trouvent six personnes, trois sur chaque banquette.

Une fois assis, il regarde alternativement des deux côtés.

— Tiens ! se dit-il, ils ne sont que trois de ce côté, tandis que nous sommes quatre de celui-ci...

Et il passe sur l'autre banquette.

Cote de l'argent

Du 6 janvier 1899

Argent fin en grenailles ... fr. 101.50 le kilo.

L'éditeur: Société Typographique, Porrentruy